



Président : Antoine WAECHTER
26 ter rue Nicolai
75012 PARIS
tél : 03 89 40 31 11
email : contact@mei-fr.org
site : www.mei-fr.org

POUR UNE POLITIQUE ECOLOGISTE DE LA SANTE

INTRODUCTION

Tous les êtres vivants vivent ou survivent grâce au bon équilibre entre leur organisme et leur environnement (au sens large). Les plus faibles, les moins adaptés pour cause d'hérédité, de manque de nourriture, de changements climatiques, de maladie (épidémies...) ou de vieillesse, sont éliminés.

Dans l'état actuel de nos connaissances, tous, humains compris, sont le résultat de cette sélection naturelle et d'une lente et progressive adaptation à notre environnement sur des millions d'années.

Le raisonnement dont la nature a doté l'être humain lui donne la responsabilité de gérer ses comportements. Il lui arrive, pourtant, de céder à des pulsions néfastes à sa santé (attirance pour des aliments, breuvages, comportements séduisants mais nocifs).

La base du raisonnement scientifique est l'ouverture d'esprit, la curiosité et l'observation. Il est, par conséquent, important que l'Etat veille à l'absence de dogmatisme et d'intérêts mercantiles dans la recherche et le choix des différentes méthodes de soins.

L'approche scientifique est de deux ordres : la voie analytique, voie de référence dans notre monde occidental, la voie de la synthèse, voie de médecines traditionnelles des autres peuples du monde. A ce jour, les tenants de chaque voie ont souvent tendance à s'opposer alors que ces médecines peuvent être complémentaires.

La prise en compte de l'interdépendance est particulièrement importante dans la pratique médicale puisque l'origine des maladies peut être tout à la fois psychologique, environnementale, génétique, organique...etc.

C'est pourquoi, la pratique médicale doit être rigoureuse, prudente et modeste face à la complexité de sa tâche. Elle doit respecter le principe de précaution : avant d'être appliqué, un traitement quel qu'il soit, devra faire la preuve que ses avantages dépassent ses inconvénients.

L'engagement écologiste se donne pour objectif une gestion intelligente de l'espèce humaine et de ses comportements. Il est l'expression de sa prise de conscience d'être à la fois une partie intégrante de l'équilibre naturel et capable de le modifier à son détriment s'il ne le respecte pas.

A partir de ces principes peuvent être tracées les grandes lignes d'une politique de la Santé : efficace, économe, accessible à l'ensemble de la population.

La population a bénéficié de l'amélioration des conditions de vie (sécurité de l'approvisionnement alimentaire, hygiène, confort, soins...) mais se trouve soumise, maintenant, à la pollution généralisée et croissante de son environnement.

L'allongement spectaculaire de l'espérance de vie, dû en grande partie au recul de la mortalité infantile, ne doit pas masquer la multiplication des cancers, la diminution ou la perturbation des défenses immunitaires, l'explosion des allergies, de l'asthme, le développement des troubles psychologiques...

Le retour de grandes pandémies liées à des nouveaux agents pathogènes ou à l'extension de maladies tropicales sous l'effet du réchauffement climatique constituent aussi des menaces.

Notre société mercantile et individualiste favorise une attitude d'inconscience. Nous jouons aux apprentis sorciers.

Nous constatons l'accroissement constant des pollutions chimiques dans nos aliments, dans nos propres organismes. Nous pressentons les risques induits par les O.G.M. et la technologie nucléaire.

Pour une politique écologiste de la santé

Texte programmatique sur la santé adopté par le Conseil National des ECOLOGISTES – MEI
le 11 novembre 2006 à Paris

LA PREVENTION

Une bonne politique de santé consiste à prévenir la maladie.

La prévention est la première des responsabilités du Ministère de la Santé sur la base de ce principe : toute personne, quelles que soient ses conditions sociales, a droit à un milieu de vie sain. Nul ne peut être soumis contre son gré à un risque pour sa vie, le risque étant apprécié selon le principe de précaution. La puissance publique est garante de l'application effective de ce droit.

Les organismes de contrôle doivent être totalement indépendants des services chargés du développement économique (par exemple : services vétérinaires pour l'agriculture ; experts indépendants de l'industrie nucléaire...). Parallèlement, les associations de consommateurs et les associations environnementalistes devraient disposer d'un droit à la contre-expertise.

Notre pays devra contribuer à la mise en place d'un Observatoire Européen de la Santé qui, disposant des moyens adéquats, réalisera une veille sanitaire sur la base de campagnes épidémiologiques.

Tous les éléments de l'environnement seront pris en compte : le sol, l'air, l'eau, le niveau sonore, l'alimentation (qualité et pratiques) les risques naturels, la sécurité routière et domestique, le travail, la maison, l'hôpital, le cadre de vie, le lieu social, les comportements à risque (tabac, drogue, route, alcool). Ces travaux seront accessibles au public.

1. L'alimentation : la première des préventions

Pour garantir à tous les citoyens l'égalité devant l'accès à une alimentation de qualité, et en vertu de l'application du principe de prévention, les Ecologistes – MEI proposent les mesures suivantes :

- a. Promouvoir l'alimentation biologique, en limitant les transformations au minimum. Pour ce faire, chaque famille devrait pouvoir disposer d'une parcelle de terre où cultiver légumes et fruits.
- b. En partenariat avec les producteurs locaux, encourager l'alimentation biologique dans les cantines scolaires et les hôpitaux.
- c. Taxer les pesticides afin d'en diminuer l'utilisation.
- d. Prélever une taxe sur les produits alimentaires importés de contrées lointaines, proportionnellement à la distance parcourue, afin de favoriser la consommation des produits locaux.
- e. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les effets d'une consommation excessive de produits carnés.
- f. Interdire des élevages concentrationnaires et des transports prolongés et insalubres d'animaux.
- g. Interdire les cultures d'OGM en plein champ.
- h. Les colorants et arômes chimiques inutiles et dangereux ne seront plus autorisés dans les préparations alimentaires.
- i. L'alimentation saine et le jardinage biologique seront enseignés à l'école et des conseils en ce sens largement et régulièrement prodigués par les médias.

2. L'activité physique

- Compte tenu des besoins humains importants en activité physique régulière,
- Compte tenu du manque croissant d'espace favorisant cette activité : urbanisation en pleine expansion, inadéquation des infrastructures piétonnes et cyclables à la concentration humaine dans les villes, insuffisance d'espaces préservés, aménagement des espaces ruraux et urbains privilégiant la voiture, génératrice de pollutions gênant l'activité physique,

le MEI propose

- a. des campagnes de promotion de l'activité physique considérée comme une activité essentielle à une vie équilibrée et non basé sur la performance extrême, la compétition ;
- b. la généralisation, dans nos villes, de cheminements piétonniers et de pistes cyclables de qualité, de terrains de jeux et de salles accessibles, de possibilités de jardiner, ...
- c. la préservation ou la création, à proximité des agglomérations, d'espaces de Nature protégés.

Pour une politique écologiste de la santé

2

3. La sérénité mentale

Indispensable au bonheur et à toute vie harmonieuse, elle l'est aussi à la bonne santé de notre organisme. De nombreuses affections sont d'origine psychosomatique ou aggravées par des problèmes d'ordre psychique.

Malheureusement, nos sociétés dites évoluées qui cultivent l'esprit de compétition voire la violence (boxe, combats, tauromachie...), l'individualisme et la possession de biens de consommation toujours plus nombreux, vont à l'encontre de cette sérénité.

S'ajoutent à cela les excès du libéralisme économique exagérément basé sur l'obligation d'un rendement élevé et la concurrence insuffisamment régulée par des choix éthiques.

La publicité omniprésente crée des besoins permanents souvent impossibles à satisfaire malgré une course constante vers plus de pouvoir d'achat, les heures supplémentaires, le surendettement.

Les médias financés par cette même publicité entretiennent cette névrose de consommation prétendue obligatoire à la résorption du chômage. Ils diffusent en boucle et en priorité les images de catastrophes ou de violences entretenant ainsi un climat général d'insatisfaction, de stress, d'agressivité généralisée.

Les horaires de travail décalés perturbent les rythmes naturels et en particulier le sommeil si important à l'équilibre nerveux.

Les pollutions sonores, en particulier sur les lieux de travail et autour des voies de communication, des aéroports ajoutent un stress supplémentaire.

Ainsi se développent des états d'anxiété, de nervosité, d'insomnie qui provoquent une agressivité généralisée contraire à l'harmonie et au bon fonctionnement de notre système nerveux et de l'ensemble de notre organisme.

Le MEI propose :

- a. la création, au niveau des médias, d'un organisme de contrôle qui veillera à la réduction des images de violence aux heures de grande écoute, et de toute agressivité dans les propos, émissions, spectacles, et chansons
- b. la publication d'une critique régulière de la publicité par des organismes indépendants, associée à des conseils de consommation économe.
- c. généraliser l'enseignement de la psychologie, de la maîtrise de soi, de la communication et du règlement pacifique des conflits à tous les niveaux de l'Education Nationale. Il devrait être aussi largement diffusé à la télévision.

4. Le cancer

Le MEI s'associe à l'Appel de Paris et reprend à son compte les sept mesures proposées.

« Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement

Article 2 : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme

Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Nous appelons les décideurs politiques nationaux, les instances européennes, les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU), à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence, et en particulier : »

Mesure 1 : interdire l'utilisation des produits dont le caractère cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR) est *certain* ou *probable* chez l'Homme tel qu'il est défini par les instances ou organismes scientifiques internationaux compétents, et leur appliquer le principe de substitution ; exceptionnellement, lorsque la mise en œuvre de ce principe est impossible et que l'utilisation d'un produit concerné est jugé indispensable, restreindre son utilisation au strict minimum par des mesures de contingentement ciblé extrêmement rigoureuses.

Mesure 2 : appliquer le principe de précaution vis à vis de tous produits chimiques pour lesquels, en raison de leur caractère toxique autre que celui défini dans la mesure 1 (voir §9 et 13), ou de leur caractère

persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB), tels que définis internationalement, il existe un danger présumé grave et/ou irréversible pour la santé animale et/ou humaine, et de façon générale pour l'environnement, sans attendre la preuve formelle d'un lien épidémiologique, afin de prévenir et d'éviter des dommages sanitaires ou écologiques graves et/ou irréversibles.

Mesure 3 : promouvoir l'adoption de normes toxicologiques ou de valeurs seuils internationales pour la protection des personnes, basées sur une évaluation des risques encourus par les individus les plus vulnérables, c'est à dire les enfants, voire l'embryon.

Mesure 4 : en application du principe de précaution, adopter des plans à échéance programmée et objectifs de résultat chiffrés, afin d'obtenir la suppression ou la réduction strictement réglementée de l'émission de substances polluantes toxiques et de l'utilisation de produits chimiques mis sur le marché, tels que les pesticides sur le modèle de réduction d'utilisation de la Suède, du Danemark, ou de la Norvège

Mesure 5 : en raison des menaces graves qui pèsent sur l'humanité, inciter les Etats à obliger toute personne publique ou privée à assumer la responsabilité des effets de ses actes ou de ses carences à agir, et lorsque cette responsabilité n'est pas du ressort d'un Etat, faire relever celle-ci d'une juridiction internationale

Mesure 6 : S'agissant du réchauffement planétaire et de la déstabilisation climatique, cette responsabilité implique l'obligation pour les Etats de mettre en oeuvre des mesures fortes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sans attendre la mise en application effective du protocole de Kyoto.

Mesure 7 : concernant l'Europe, renforcer le programme REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals) de régulation de la mise sur le marché des produits chimiques de façon, notamment, à assurer la substitution des plus dangereux pour l'homme par des alternatives moins dangereuses, et concernant le monde, adopter une réglementation internationale de régulation de la mise sur le marché des produits chimiques sur le modèle du programme REACH dans une version renforcée

5. Prévenir l'auto-intoxication

L'abus de médicaments et l'excès de médicalisation

Pour réduire le recours systématique aux médicaments, compléments alimentaires, vitamines la multiplication d'actes médicaux pas toujours anodins (la multiplication des accouchements sous péridurale par exemple), le MEI propose :

- a. une meilleure formation des médecins aux risques liés à l'excès de médication
- b. le soutien à des campagnes d'éducation à la santé du grand public
- c. l'interdiction de la publicité pour les médicaments (remplacée par une information objective)

Le tabac

- a. renforcement la lutte déjà engagée contre cette auto-intoxication qui provoque de graves dégâts chez les fumeurs mais aussi leur entourage dont leurs enfants
- b. interdiction de fumer dans tous les lieux publics et en particulier dans les écoles et les établissements de soins
- c. l'adjonction de toute substance augmentant la dépendance sera proscrite.
- d. l'organisation régulière de campagnes de publicité anti-tabac.
- e. l'interdiction de la représentation de fumeurs dans la presse, la télévision, les films récents

L'alcool

Il s'agit d'un fléau national puisqu'il est impliqué dans 70 000 décès tous les ans par maladies ou accidents. En France, au moins 2 000 000 de personnes seraient dépendantes.

Le MEI propose :

- a. la mise en place d'un suivi social, psychologique, des personnes dépendantes de l'alcool
- b. des cures de désintoxication obligatoires pour les alcooliques invétérés qui représentent un danger pour eux-mêmes et leur entourage
- c. l'interdiction à la vente de boissons alcoolisées aux mineurs
- d. une information régulière par l'Education Nationale et la Télévision sur les risques de l'alcool.

- **Le cannabis**

L'usage du « chanvre indien », improprement qualifié de « drogue douce » se banalise dangereusement, en particulier chez les adolescents, souvent associé à l'alcool. Il entraîne pourtant une dépendance réelle, des troubles sérieux de la personnalité et du comportement. Il peut être une première étape vers le passage aux drogues dures qu'il favorise. Il est, lui aussi, responsable de nombreux accidents de la circulation.

Le MEI propose les mesures suivantes :

- a. un renforcement des contrôles de police pour mieux cerner et détecter son usage
- b. la consommation, la vente et la culture du cannabis doivent rester des délits
- c. un suivi social et psychologique pour les personnes victimes de dépendance
- d. L'information préventive doit là aussi être largement développée.

- **Le sida**

L'éducation à la prévention doit être développée dans tous les pays de la planète.

6. Lutter contre les pollutions :

L'article 1 du plan national « Santé Environnement » prévoit que chacun a le droit « de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé ».

Face aux dégâts causés par la pollution atmosphérique, les multiples pollutions de notre environnement privé ou professionnel (amiante et autres produits toxiques, pollution électromagnétique, risque nucléaire,...), les pollutions d'origine agricole, alimentaire, le MEI propose

- a. la mise en place d'une politique volontariste, globale, par un vrai Ministère de l'Environnement doté de moyens et d'une autorité suffisante en relation étroite avec le Ministère de la Santé qu'il devrait peut-être englober.
- b. Reconnaître l'électro-sensibilité en s'appuyant sur les études réalisées aux Etats-Unis, en Suède, en Espagne... et faire prendre en charge cette pathologie par l'assurance maladie, le financement étant réalisé par une taxe au pylône ; édicter des normes d'émission sensiblement plus faibles que les normes actuelles ; reconnaître le droit de chacun à vivre dans un environnement sans champ électromagnétique, en maintenant des zones d'ombre habitables pour les électro-sensibles.

7. Des naissances trop médicalisées (en préparation)

LES SOINS MEDICAUX

1. Principes généraux

Pour une politique écologiste de la santé

Texte programmatique sur la santé adopté par le Conseil National des ECOLOGISTES – MEI
le 11 novembre 2006 à Paris

Même si beaucoup reste à faire dans le domaine de la prévention, la meilleure hygiène de vie n'empêche pas toujours la maladie. Une politique plus volontaire de prévention, disposant de moyens suffisants pourrait abaisser notablement son coût tout en améliorant la santé de nos concitoyens.

Les mesures préventives déjà citées et l'information aideraient les praticiens à résister à la très forte demande en médicaments de la part des patients et à la pression commerciale des laboratoires.

Il en est de même des nombreux examens complémentaires tant en pratique privée qu'en milieu hospitalier qui n'ont parfois pour objectif que de rassurer le patient ou protéger le soignant du risque d'éventuelles critiques ou même de poursuites.

Pour le MEI, une médecine efficace doit être

- la moins agressive possible
- globale, c'est à dire prenant en compte l'intégralité psychique et physique de l'individu
- naturelle, c'est à dire respectant autant que possible la physiologie de l'être humain et les interactions avec son environnement

Les MEI propose les mesures suivantes :

- a. La politique entreprise pour responsabiliser les uns et les autres devrait être poursuivie et renforcée. La pression exercée par les laboratoires pharmaceutiques sur les médecins par l'intermédiaire de la publicité et des visiteurs médicaux devrait être reconsidérée. Ils dépensent autant pour la publicité que pour la recherche.
- b. Une information objective des médecins diffusée par des organismes indépendants.
- c. Le soutien de l'Etat aux recherches menées par des organismes indépendants pour l'évaluation des médicaments avant leur AAM (autorisation de mise sur le marché). En effet, l'évaluation des médicaments en France exige une procédure lourde et très coûteuse financée par les laboratoires pharmaceutiques qui prévoient de mettre la molécule sur le marché. Les chercheurs individuels n'ont évidemment pas les moyens de financer cette procédure. Nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'Etat de ne pas mettre ces chercheurs « hors la loi », mais plutôt de vérifier l'efficacité et l'innocuité de leurs recherches.
- d. Toutes les agences d'expertise de l'Etat (ANAES, AFSS, APS) devraient comporter autant d'experts issus du domaine public que du domaine privé.

2. Les médecines dites alternatives

La recherche fait actuellement peu de place à ces pratiques ancestrales ou d'avant garde qui se proposent d'apporter un plus d'efficacité à la médecine curative ou préventive (acupuncture, homéopathie, ostéopathie...).

Les médecines dites alternatives (acupuncture, ostéopathie, aromathérapie, etc.) seront enseignées et acceptées sans discrimination, de manière à permettre au praticien comme au patient la liberté du choix. L'enseignement de la médecine s'ouvrira davantage aux approches holistiques de la personne.

3. Liberté de choix thérapeutique et liberté vaccinale

- **La liberté vaccinale**

La liberté de choix s'étendra également aux vaccinations. En effet, les vaccinations obligatoires posent un problème d'éthique. Une liberté fondamentale de l'être humain est de pouvoir disposer comme il entend de son corps et d'ingérer ce qui lui semble juste. Par conséquent, les vaccinations ne devraient pas être obligatoires.

Le MEI fait sienne la clause de conscience proposée à l'Assemblée Nationale au sujet des vaccinations :

« Toute personne qui, pour des motifs personnels et après avoir pris l'avis de son médecin, refuse d'être vaccinée ne pourra y être contrainte. Les parents et les tuteurs d'enfants mineurs peuvent choisir pour leur enfant dont ils ont la charge de ne pas le faire vacciner. La personne doit alors signer une décharge indiquant qu'elle assume, pour elle-même ou pour son enfant, la pleine responsabilité de cette déclaration dont les conséquences, quant aux risques encourus, ont été préalablement exposés par son médecin. Cette décision ne devra entraîner aucune pénalisation dans l'exercice de la profession ou d'entrave à l'inscription dans un établissement scolaire ou d'éducation ».

A terme, nous demandons que les lois d'obligation vaccinale soient abolies à l'instar des autres pays d'Europe qui ont compris que l'obligation dans ce domaine était un principe incompatible avec l'exercice de la démocratie.

- **Le droit à l'euthanasie**

D'autre part, pour les personnes atteintes de maladies incurables, le droit à l'euthanasie doit être reconnu, entouré de toutes les conditions de sécurité et de libre choix chez une personne disposant de toutes ses facultés mentales. Néanmoins, chaque médecin conserve sa clause de conscience.

4. La réforme de l'Ordre de Médecins

Le MEI propose :

- a. l'intégration dans le Conseil de l'Ordre, parallèlement aux médecins, de thérapeutes non docteurs en médecine. Ces derniers sont seuls habilités à juger leurs confrères sur leur spécialité
- b. la création d'un échelon de contrôle et de certification des écoles de médecine non officielles, au sein du Conseil de l'Ordre
- c. que soit garantie l'assurance d'une totale indépendance de l'ordre des médecins, particulièrement face aux influences des laboratoires pharmaceutiques.

5. La réforme des études médicales

La sélection sous forme de concours à l'entrée des études médicales est excessivement basée sur les capacités de mémorisation et les connaissances théoriques centrées sur les sciences mathématiques. Nous préconisons un recentrage sur l'apprentissage pratique, la clinique, la motivation profonde, les qualités d'écoute et de compassion des candidats.

Nous proposons :

- a. que les candidat(e)s médecins obtiennent d'abord le diplôme d'infirmier(e)s et justifient d'une pratique d'au moins un an à ce titre avant de postuler à poursuivre leurs études médicales après sélection des plus aptes et des plus motivé(e)s

Pour une politique écologiste de la santé

- b. l'introduction dans les études médicales de cours de toxicologie et d'écologie générale
- c. la reconnaissance des certificats des écoles privées de médecines naturelles (ostéopathie, naturopathie, kinésiologie, acupuncture, etc.) après vérification des connaissances par un organisme agréé par l'Etat (garantie de sérieux) ce qui permettrait d'ouvrir les portes des hôpitaux et des cliniques aux thérapies naturelles comme c'est le cas dans plusieurs pays. Les thérapeutes alternatifs confirmés pourraient pratiquer des enseignements à l'université.

6. La formation continue

Le MEI souhaite que soit instaurée l'obligation pour tous les praticiens de se recycler périodiquement pour une bonne pratique de la médecine.

7. Revalorisation du rôle de la sage-femme

Sauf cas particulier, l'accouchement n'est pas un acte médical mais un acte naturel.

Il faut revoir à la hausse les tarifs de la Sécurité Sociale pour l'encadrement de l'accouchement à domicile sous la responsabilité d'une sage femme.

8. La responsabilisation de chaque citoyen

- a. Intégrer l'éducation à la santé dans les parcours éducatifs des jeunes et de leurs parents. Cela concerne aussi bien l'alcoolisme, les stupéfiants, les conduites sexuelles à risques, l'alimentation, l'hygiène comme le simple fait de se brosser les dents ou pratiquer des exercices physiques réguliers.
- b. Organiser des campagnes d'informations sur les conditions d'une bonne hygiène de vie, diffusées dans les médias nationaux aux heures de grande écoute
- c. Reconnaître d'utilité publique, notamment par la suppression de la TVA, des magazines privés consacrés à la santé par la prévention
- d. Favoriser l'éducation parentale en mettant en place des structures d'informations dans chaque école.

FINANCEMENT ET GESTION DU SYSTEME DE SANTE

(en préparation)